



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **11 décembre 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **onze** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 décembre 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes Simone DAIGNAS de Mesves sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Frédéric CASSERA – Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY – Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJLILAT – M. Michel RENAUD - Mme Muriel BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Marc BAUCINO -

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yannis BONNET à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERA
M. Patrick PONSONNAILLE à Mme Martine LEROY
M. Jean-Pierre MARASI à Mme Annie MILLIARD
M. Frédéric AUCOUTURIER à M. Patrick RAPEAU
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à Mme Stéphanie OUVRY
M. Alexandre BLANDIN à Mme Corinne COLONEL
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Pascal FASSIER à Mme Nathalie LIEBARD
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Stéphanie OUVRY** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Convention tripartite avec le Conseil Départemental du Cher et le collège de Sancerre – Avenants n°1 et 2

Depuis plusieurs années, la piscine communautaire est mise à disposition du collège Francine LECA à Sancerre dans le cadre de l'enseignement physique et sportif dispensé aux collégiens. Cette mise à disposition comprend l'installation proprement dite ainsi que les équipements qui y sont affectés (matériels, vestiaires, sanitaires).

Un tarif horaire à la ligne d'eau est déterminé pour l'établissement de la facturation par le Conseil Départemental du Cher dans le cadre de sa participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à disposition des collèges.

Une convention tripartite avec le Département du Cher, le Collège Francine Leca et Cœur de Loire a été établie à cet effet pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026.

Le 19 juillet 2024, un avenant n°1 a été adressé par le Conseil Départemental du Cher, stipulant une modification de la tarification horaire par ligne d'eau/heure, passant de 25,49 € à 23,17 € par ligne pour l'année scolaire 2023/2024.

Le 23 juillet 2025, un avenant n°2 a été adressé par le Conseil Départemental du Cher, stipulant la reconduction de la modification de la tarification horaire par ligne d'eau/heure à 23,17 € pour l'année scolaire 2024/2025.

L'avenant n°1 n'ayant pas été signé en 2024, il est aujourd'hui nécessaire d'adopter les deux avenants.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer les avenants N°1 et N°2 de la convention tripartite avec le collège de Sancerre et le Conseil Départemental du Cher joints à la présente délibération

Nombre de conseillers : 55
Présents : 37
Pouvoirs : 10
Votants : 47
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 1

MAJORITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Stéphanie OUVRY, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 058-200067916-20251211-2025_11_12_11-DE

S²LO